

# Délivrance d'acte d'état civil

Retrouvez dans cette rubrique toutes les démarches, gérées par la mairie, concernant les actes d'état civil.



## Demande d'acte de naissance

La demande de votre acte de naissance peut être faite en ligne, par courrier ou à la mairie.

---



## Demande d'acte de mariage

La demande de votre acte de mariage peut être faite en ligne, par courrier ou à la mairie.

---



## Demande d'acte de décès

La demande d'acte de décès peut être faite en ligne, par courrier ou à la mairie.

---



## Recherches généalogiques

Les registres d'état civil (naissance, mariage et décès) de plus de 75 ans sont conservés par les Archives municipales.

---



VILLE DE  
CHAVILLE

**VILLE DE CHAVILLE**

1456 AVENUE ROGER SALENGRO  
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

*Mardi 13h30 > 17h30*

*Vendredi fermeture à 16h30*

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS